



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Sur convocation de Monsieur le Maire, Pierre ARNAUD, en date du 7 mai 2019, à 20h30,

Présents : M. Pierre ARNAUD – Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN – M. Olivier SAC-DELHOMME – M. Étienne RENET – Mme Sylvie BOUFFIÈS – M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER – M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – Mme Roselyne GIRAUDEL – M. Jean-Laurent MACABET.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Élisabeth BERTRAND donne pouvoir à Mireille DIEU,
M. Ludovic GIRARD donne procuration à Pierre ARNAUD.

Mme Mireille DIEU est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de onze conseillers municipaux, la séance continuant, Monsieur le Maire prend la parole pour présenter l'ordre du jour :

I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

II/ Délibération rectificative de l'affectation des résultats 2018 pour le budget communal, suite à une erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°14-2019 en date du 1^{er} avril 2019 portant affectation des résultats 2018 du budget de la commune. Il indique qu'une erreur de saisie s'est glissée dans la rédaction de la délibération et qu'il convient de la modifier pour qu'elle soit en concordance avec le budget primitif 2019 et le compte administratif 2018, votés.

Ainsi, il convient de rectifier l'erreur suivante : le déficit de la section d'investissement du budget primitif 2019 est de 71 194,86 € et non de 7 194,86 €.

Aussi, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour corriger la délibération n° 14-2019.

Votes « favorable » à l'unanimité

III/ Délibération autorisant l'acquisition de la parcelle cadastrée E n°195 appartenant à Mme Annie-Claire POMMIER-SAUTET

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée la réunion de conseil municipal, en date du 21 janvier 2019, au cours de laquelle le projet de donation, de la parcelle cadastrée section E n° 195, jouxtant la zone dite « Sous le Château » d'une superficie de 5 a 00 ca, par Mme Annie-Claire POMMIER, a été validé par les élus, à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que cette décision doit être formalisée par une délibération et un acte notarié. Ainsi, cette vente est consentie et acceptée par les parties moyennant le prix de 1 € symbolique. Le conseil municipal donne son aval à l'unanimité et il est entendu que la commune supportera les frais notariés.

L'assemblée salue le geste de Mme Annie-Claire POMMIER et la remercie à nouveau chaleureusement. Monsieur le Maire rappelle la proposition de M. Claude CELLIER de donner le nom de la donatrice au futur parking. Cependant, considérant le coût de l'ouvrage, ce projet initial a été délaissé lors du vote du budget. M. le Maire insiste sur le fait de conserver l'idée d'apposer une plaque au nom de la bienfaitrice sur cette parcelle.

M. Étienne RENET rappelle son projet d'instituer la médaille d'honneur de la Ville pour distinguer ce type d'action faite pour la commune et souhaite vraiment que ce dispositif soit mis en place. L'assemblée y est très favorable et il va falloir mettre en place ce dispositif dans l'année, car l'assemblée tient à remercier et mettre en valeur les personnes qui s'impliquent exceptionnellement dans la vie du village.

Votes : « favorable » à l'unanimité

IV/ Délibération concernant le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes Vaison-Ventoux,

M. le Maire présente le projet relatif à ce transfert des compétences eau potable et assainissement en expliquant que les textes de la loi NOTRe, qui prévoyaient ces mouvements au 1^{er} janvier 2020, ont été assouplis par le législateur.

Ainsi, le transfert obligatoire est repoussé au 1^{er} janvier 2026 au plus tard, mais il convient de délibérer avant la date butoir du 30 juin prochain pour éviter un transfert automatique.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Vaison-Ventoux ne disposant pas aujourd'hui des moyens permettant d'absorber ces compétences, ces prises en charge ne sont donc matériellement pas envisageables. M. le Maire relate les discussions avec les maires des autres communes qui sont également contre ce transfert de compétences et M. Daniel LABIT-BARTHALOIS ajoute que l'intercommunalité ne dispose pas, actuellement, des ressources et moyens pour prendre en charge ces compétences.

Le conseil municipal se prononce contre ce transfert de compétences.

Votes : « contre » à l'unanimité

V/ Délibération attribuant des subventions aux associations pour l'année 2019

Mme Mireille DIEU, en charge des affaires générales de la commune, présente le travail de la commission à ce sujet en énumérant les montants qui pourraient être attribués aux associations et en les motivant.

Ainsi, le Comité des Fêtes va être destinataire d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € (contre 2 000 € les années précédentes) au vu de leurs projets, mais également pour apporter une compensation au vol de la somme de 2 000 € dont le précédent président a été victime. Cette perte

grève le budget actuel de l'association.

Aussi, les élus souhaitent que le bureau actuel de l'association poursuive les démarches concernant ce délit. De son côté, Mme Mireille DIEU a contacté M. Hervé BONNEL pour obtenir la copie du dépôt de plainte à la gendarmerie, ce qui est chose faite.

M. Étienne RENET préconise au président actuel, M. Philippe CAPOCCI, qui siège dans le public, d'effectuer des démarches visant à faire vérifier la sincérité et la conformité des données financières du précédent bureau. Un auditeur externe avec des connaissances comptables pourrait effectuer ces démarches, à l'instar d'un commissaire aux comptes, et l'on pourrait faire appel à du bénévolat. Cela permettrait au bureau actuel de ne pas être tenu pour responsable d'une comptabilité qui n'est pas de son fait et dont pourtant, il hérite. M. Olivier SAC-DELHOMME fait remarquer, à toutes fins utiles, que les comptes avaient tout de même été entérinés lors de la dernière Assemblée Générale du précédent bureau et que le nouveau bureau a pris ses fonctions il y a plus d'un an.

Le versement d'une subvention de 50 € à l'Union de Vaucluse des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale fait l'objet de discussions, car même si le représentant local est très disponible et investit dans la vie éducative de l'école, la destination de la subvention est critiquée par certains élus qui n'adhèrent pas au financement de manifestations ou de congrès au niveau national. L'attribution est soumise au vote : 2 votes « contre » et 2 « abstentions », ce qui n'entache pas l'attribution de la somme.

Le tableau récapitulatif des subventions est le suivant :

Amicale Laïque	1 000,00 €
Anciens Combattants de Vaison	80,00 €
APE Cité scolaire de Vaison-la-Romaine	80,00 €
Association d'Entraide	672,84 €
Association Paroissiale	250,00 €
Atelier du Regard – festival d'automne « Après les Vendanges »	1 000,00 €
Bibliothèque Mauric	850,00 €
Club des Aînés	250,00 €
Comité des Fêtes	4 000,00 €
Coopérative Scolaire	950,00 €
Coopérative Scolaire – subvention projet danse	600,00 €
Échiquier Géant	250,00 €
Éclats de Scènes « Les Conviviales »	700,00 €
Fondation du patrimoine	75,00 €
Jeunes agriculteurs « Nuit de Bacchus 2019 »	200,00 €
Les Amis de la Chapelle Saint-Laurent	250,00 €
Nyons Athlétic Club	150,00 €
Restaurant du Cœur	100,00 €
Skate Park	250,00 €
Société de Chasse La Prévoyante	250,00 €
Union de Vaucluse des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	50,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse	150,00 €
Vénérable Confrérie des Louchiers Voconces	170,00 €
Vénérable Confrérie Saint-Vincent	250,00 €
TOTAL	12 577,84 €

Votes « favorable » à l'unanimité

VI/ Délibération statuant sur la motion de soutien au personnel de l'Office National des Forêts

Monsieur le Maire présente le projet de délibération de soutien au personnel de l'ONF afin de préserver la qualité de ce service public, les emplois et le bon suivi des missions attachées à l'ONF.

Votes « contre » : 6 voix

Votes « favorable » : 7 voix

VII/ Les commissions

• URBANISME :

Mme Sylvie BOUFFIÈS présente le point concernant les demandes urbanistiques depuis le précédent conseil municipal.

- PERMIS DE CONSTRUIRE

Néant.

- DÉCLARATIONS PRÉALABLES

M. HOBMAN David a déposé une déclaration préalable le 14/03/2019, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du garage, sur un terrain situé 152, rue des Espérants, en zone UA. Accordé le 09/04/2019.

Mme GIANNICO Sylvia a déposé une déclaration préalable le 18/03/2019, pour l'édification d'une clôture et la pose d'un portail, sur un terrain situé 3714, route de Mirabel, en zone A et Nh. Accordé le 11/04/2019.

Mme TASSAN-DIN Christine a déposé une déclaration préalable le 30/04/2019, pour la construction d'un bûcher adossé à un abri existant, sur un terrain situé 94, chemin des Ramades, en zone A et Nh. En cours d'instruction.

Mme TASSAN-DIN Christine a obtenu un arrêté favorable le 23/04/2019, suite à une décision du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 26/03/2019, pour la DP08414617N0008, déposée en mairie le 23/05/2017, refusée le 13/06/2017, pour la construction d'une piscine et d'un local technique en zone A.

- CERTIFICAT D'URBANISME

Néant.

- AUTORISATION DE TRAVAUX (ACCESSIBILITÉ ERP)

Néant.

- LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Sur les parcelles D 919 et D 923, situées Traverse du Devès, appartenant à Monsieur BERTHET-RAYNE Philippe, et vendues à Madame YTIER Manon et Monsieur RIBEIRO José.

- Antenne-relais ORANGE :

Mme Sylvie BOUFFIÈS expose à l'assemblée le suivi du dossier concernant l'implantation de l'antenne-relais ORANGE (Déclaration Préalable validée par M. le Maire le 29 janvier 2019) sur le terrain de Mme RÉMUSAN.

Ce projet a suscité des réactions défavorables de quelques riverains. Pour avancer sur ce dossier, les élus ont organisé une entrevue le 25 avril dernier en présence de M. PILORGER, responsable « Relations bailleurs » d'ORANGE pour les départements du Vaucluse et du Var, de la chargée des « Relations bailleurs » attachée à la SNEF, Mme VIGIER, du bailleur local, Mme RÉMUSAN, d'élus, de M. le Maire, de Mme Mireille DIEU, de Mme Sylvie BOUFFIÈS et de la Secrétaire de Mairie, Mme Sandrine SAEZ.

Mme Sylvie BOUFFIÈS rappelle que c'est l'entreprise ORANGE qui a fait les démarches de prospection et d'installation d'une antenne-relais sur le territoire pour répondre à de nombreuses demandes d'administrés. Cela s'inscrit dans le projet gouvernemental de couverture du territoire en téléphonie mobile. Aussi, de nombreuses études ont déjà été réalisées et c'est cette implantation qui est la plus appropriée pour « couvrir » le village.

Les objectifs de cette entrevue étaient de :

- Comprendre les réticences de Mme RÉMUSAN, alors qu'elle avait donné son aval pour le projet et signé un contrat avec ORANGE France,
- Évoquer les doléances des riverains avec les professionnels,
- Envisager quelles seraient les solutions pour maintenir la présence d'une antenne-relais sur la commune et diminuer les mécontentements.

À ce jour, la SNEF a demandé des renseignements sur d'autres parcelles voisines de celle de Mme RÉMUSAN, mais les emplacements potentiels restent dans cette même zone. M. Claude CELLIER propose de laisser accessible une de ces parcelles, un peu plus haut, dans cette même zone et la piste va être évoquée avec la SNEF par M. Le Maire. Un dossier complet sur les relais-antennes est disponible et consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

M. le Maire précise que la couverture en téléphonie mobile est assurée par l'antenne de Visan, mais que celle-ci est proche de la saturation. Il annonce qu'il fait tout son possible, avec la commission Urbanisme, pour que la société ORANGE intègre au mieux cette antenne dans l'environnement.

Cependant, M. le Maire tient à ce que sa position soit claire concernant ce projet : il reste favorable à l'installation de ce dispositif. Il ne veut pas qu'on lui reproche un jour d'avoir isolé son village des nouvelles technologies. C'est pourquoi il souhaite recueillir les votes des conseillers municipaux concernant la poursuite du projet tel qu'il est aujourd'hui.

*Votes « Favorable » : 12 voix
Vote « Abstention » : 1 voix*

Vu l'avis favorable de l'assemblée, Monsieur le Maire va donc poursuivre les échanges avec les responsables des sociétés ORANGE et SNEF et rencontrer à nouveau Mme RÉMUSAN.

- ZONE SOUS LE CHÂTEAU

Mme Sylvie BOUFFIÈS annonce la réunion organisée le 17 mai prochain avec les élus en charge du dossier, Mme Mireille DIEU, M. Gérard MARTIN et elle-même, la secrétaire de Mairie, les instructeurs du service Urbanisme de l'intercommunalité, Mmes Virginie DURAN et Caroline DELSENNE ainsi que le référent de la société HECTARE, chargé de l'aménagement du lotissement de la zone sous le Château, un responsable du cabinet COURBI, M. GLEIZE, géomètre, et des responsables de l'agence immobilière retenue pour la vente des lots.

Mme Sylvie BOUFFIÈS rappelle à l'assemblée que le service Urbanisme de la CCVV va instruire le permis d'aménager qui sera présenté par la société HECTARE. Le délai de dépôt étant fixé à la fin juin, il convient de s'entretenir dès à présent des modalités. Cela pour éviter d'éventuels délais supplémentaires d'instruction générés par la demande de pièces complémentaires.

M. Gérard MARTIN explique à l'assemblée qu'il a demandé la participation du maire de Vaison-la-Romaine sur la question des sollicitations des bailleurs sociaux et des procédures à effectuer pour privilégier l'installation de jeunes locaux. En effet, M. Jean-François PÉRILHOU a pu développer une certaine expérience sur le sujet à Vaison. M. Gérard MARTIN remercie M. PÉRILHOU d'avoir accepté de se libérer pour une partie de la réunion.

- LE SCOT INTERCOMMUNAL : présentation du projet d'aménagement et développement durable (PADD) :

M. le Maire annonce que lors du dernier conseil communautaire en date du 6 mai dernier, l'ordre du jour avait comme point unique le PADD.

Le dossier concernant le SCOT intercommunal porté par la Communauté de Communes Vaison-Ventoux est d'ailleurs en ligne sur le site internet de la Ville.

M. le Maire a fait modifier le point relatif à la zone d'activités jouxtant la cave coopérative de Villedieu. En effet, il a proposé d'élargir la possibilité « d'implantation de professionnels en lien avec les activités liées à la cave » et non pas seulement « conforter l'activité viticole, notamment par le développement des caves coopératives ».

Les autres maires ont d'ailleurs rebondi sur cette proposition et ont abondé dans ce sens. La modification devra être retenue.

Les prochaines étapes du SCOT seront la validation du document définitif en octobre 2019 et la mise en place effective à partir de février 2020. Cette décision importante figera les orientations urbanistiques, sur les quinze prochaines années.

- TRAVAUX ET VOIRIE :
- AMÉNAGEMENT DU RELAIS POSTAL COMMERCANT :

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS expose l'avancée des travaux. L'équipe de MG Construction poursuit le gros œuvre. Conjointement, M. Ludovic JAUD réalise les travaux de plomberie et d'électricité. Il faut également s'occuper de la téléphonie et du rétablissement de la ligne.

Les délais de livraison du local sont prévus courant du mois de juin, afin que Mme Anne KASTENS puisse en prendre possession avant la grosse saison de juillet et août.

- VOIRIE :

La réfection des chemins des Mourdonnes, de la Franchise et du Coustias est achevée et les élus ont procédé à la réception des travaux en présence de M. FARON, de l'entreprise MISSOLIN, et de MM. DONZET et PINGRET de l'Agence Routière Départementale.

- LES SOURCES

M. Marc ESTIVALET est toujours très impliqué dans le suivi des sources de la commune et est intervenu encore dernièrement lors du problème sur le réseau de la source de Saint-Claude. Il est en train de réaliser la cartographie complète du réseau des sources de la commune et préconise des travaux à réaliser rapidement. Des devis doivent être demandés pour déplacer dans un premier temps une partie de la canalisation qui traverse la propriété d'Anne-Marie BLANC.

Les élus saluent chaleureusement l'implication, les services et les compétences de M. Marc ESTIVALET.

- BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS évoque les fuites récurrentes dans un des appartements de l'école dues aux dernières pluies. Aussi, la commune a sollicité des subventions pour réaliser des travaux conséquents sur la toiture, mais en attendant il faudrait intervenir pour qu'il n'y ait pas de dommages électriques. L'agent technique communal se rapprochera des locataires pour effectuer les travaux ou diligenter une entreprise.

M. Claude CELLIER prend la parole pour annoncer que le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aygues va entreprendre les travaux sur la rivière de l'Aygues dans le courant de cet été et cet automne.

- **AFFAIRES GÉNÉRALES :**

- **LOYERS COMMUNAUX :**

Mme Mireille DIEU déplore que plusieurs locataires ne payent pas leur loyer et cela parfois depuis plusieurs mois. Des procédures de recouvrement sont en cours et la Trésorerie de Vaison-La-Romaine a également été saisie pour le suivi des dossiers litigieux.

Pour le suivi du sinistre du Cigalon, Mme Mireille DIEU continue de suivre le dossier et il faut noter que le coût total des travaux et de la prise en charge des loyers impayés s'élève à 13 166 €. À ce jour, la commune a pu récupérer 12 147 €. Les élus saluent le travail effectué par Mme la Première adjointe qui a persévéré et relancé le dossier à de multiples reprises.

- **PERMANENCES ÉLECTORALES :**

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain et le bureau de vote sera ouvert de 8h00 du matin à 18h00.

- **DÉFIBRILLATEUR :**

La mise en service de l'appareil va avoir lieu ces prochains jours et les élus choisissent de l'installer au Café du Centre qui en permettra un accès facile. Pour le mercredi, jour de fermeture de l'établissement, il est rappelé que le personnel de la mairie peut y accéder également. Les élus vont se rapprocher de M. Jean-Claude RAFFIN pour définir l'emplacement.

- **AIRE DE JEUX :**

M. Le Maire est satisfait du retour de la population concernant l'installation des nouveaux modules de jeux. De plus, M. Le Maire ayant défendu le dossier de demande de subvention pour le skate park auprès du conseil communautaire, annonce que l'association va bénéficier d'une aide financière conséquente, aux alentours de 5 700 €.

VIII/ Questions diverses

- **COURSE CYCLISTE DÉPARTEMENTALE :**

Le Vélo-Club valréassien organise un évènement le 2 juin prochain de 9h00 à 16h30 sur la commune. Les élus doivent rencontrer prochainement les organisateurs pour examiner les besoins logistiques de la course.

- **JURÉS D'ASSISES :**

M. Le Maire participe au tirage au sort ce 14 mai 2019, avec d'autres maires du canton, pour qu'un administré soit désigné.

IX/ Agenda :

- Appel du 18 juin du Général de Gaulle : commémoration à 18h00.
- Prochain Conseil Municipal : mercredi 26 juin à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Villedieu, le 20 mai 2019.
Monsieur le Maire,



Pierre ARNAUD.